Phyt'attitude :

Phytosanitaires et manifestations allergiques

:

Dr Gérard BERNADAC MSA Dr. MARCOTOULIO, MSA

santé
famille
retraite
services
L'essentiel & plus encore

Le fonctionnement de phyt'attitude

INCIDENT

Déclaration directe

Appel N° vert

Services SST de la MSA

Dossier codifié

Création en 1991

CCMSA

restructuration en 2003

Expertise

CCMSA

Equipes PHYT'ATTITUDE des MSA

Actions auprès des pouvoirs publics, commission des toxiques fabricants …

Communication externe (presse, mailings, conférences…) Animation des équipes phyt'attitude

Information signaleur Communication externe (relais-presse)

Phyt'attitude: les objectifs

Objectif: Recueillir des dossiers dont on est sur le la relation pathologies phytosanitaires.

Expertise: Bibliographique
Circonstances de survenue

IMPUTABILITE

I 0 *Exclue* — **Non inclus**

I 1 *Douteux*

I 2 *Plausible*

I 3 *Vraisemblable*

I 4 Très vraisemblable

Inclus

Diagnostic différentiel
Faux diagnostic

Analyser les situations de travail pouvant expliquer l'intoxication

Conclusion
Application pratique

Interrogation: Etudes complémentaires

Phyt'attitude: au service des ré homologations

Fait partie de la phytopharmacovigilance gérée par l'ANSES

Est consulté systématiquement lors des ré homologations

Des requêtes par produit et ou molécules sont faites dans ce sens à la demande

Phyt'attitude est un des éléments phare de la MSA, malgré ses carences

- Non exhaustivités des dossiers
- Non représentativités des situations

DOSSIERS / ANNEE

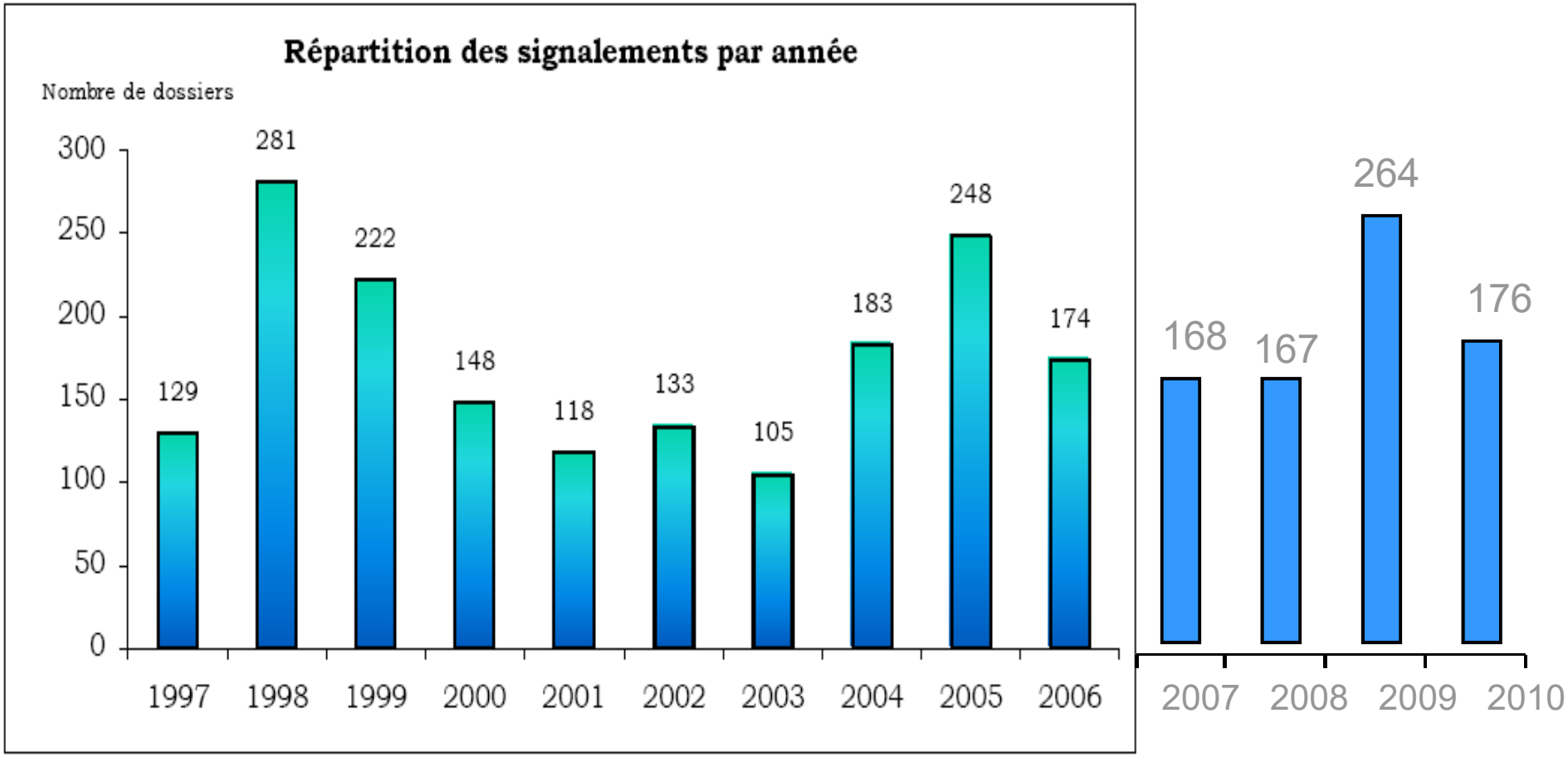

DOSSIERS / ANNEE

Années	Dossiers reçus	Détail des dossiers reçus					Total
		Dossiers phtosanitaires aigüs saisis sur la base	Chimiques, Biocides et vétérinaires saisis sur la base	Chroniques expertisés	Dossiers classés sans suite par manque d'éléments	Dossiers analysés mais non saisis sur la base par manque de précision	
2011	195	124	16	50	5		195
2012	182	99	21	56	2	4	182
2013	215	107	30	67	7	4	215
2014	141	79	11	47	3	1	141
2015	116	72	16	25	1	2	116
2016	141	67	0	46	2	9	124
2017	152	70	20	50	8	4	152
Total	990	618	114	291	28	24	1075

Phy'attitude les données

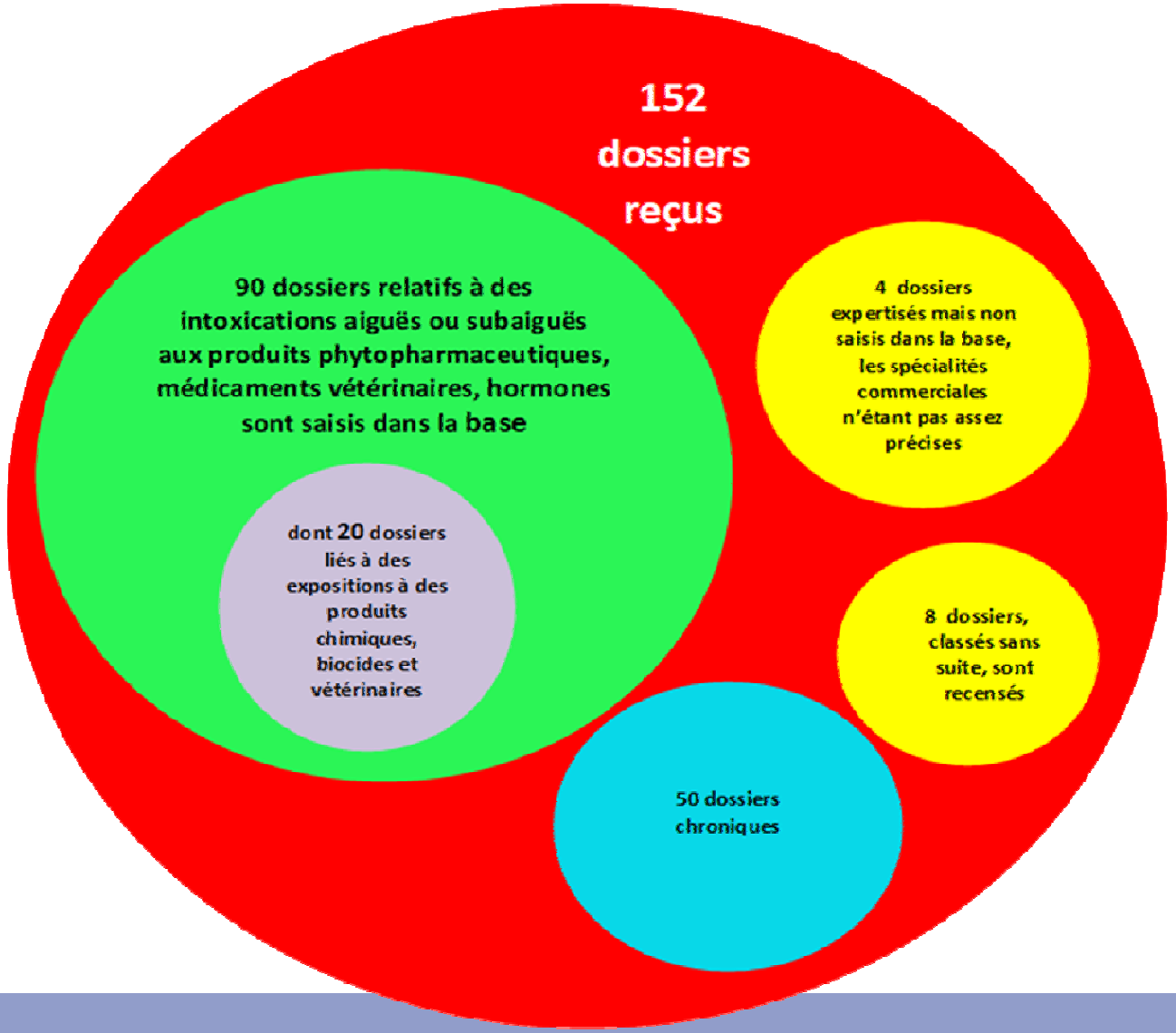

Phy'attitude les données

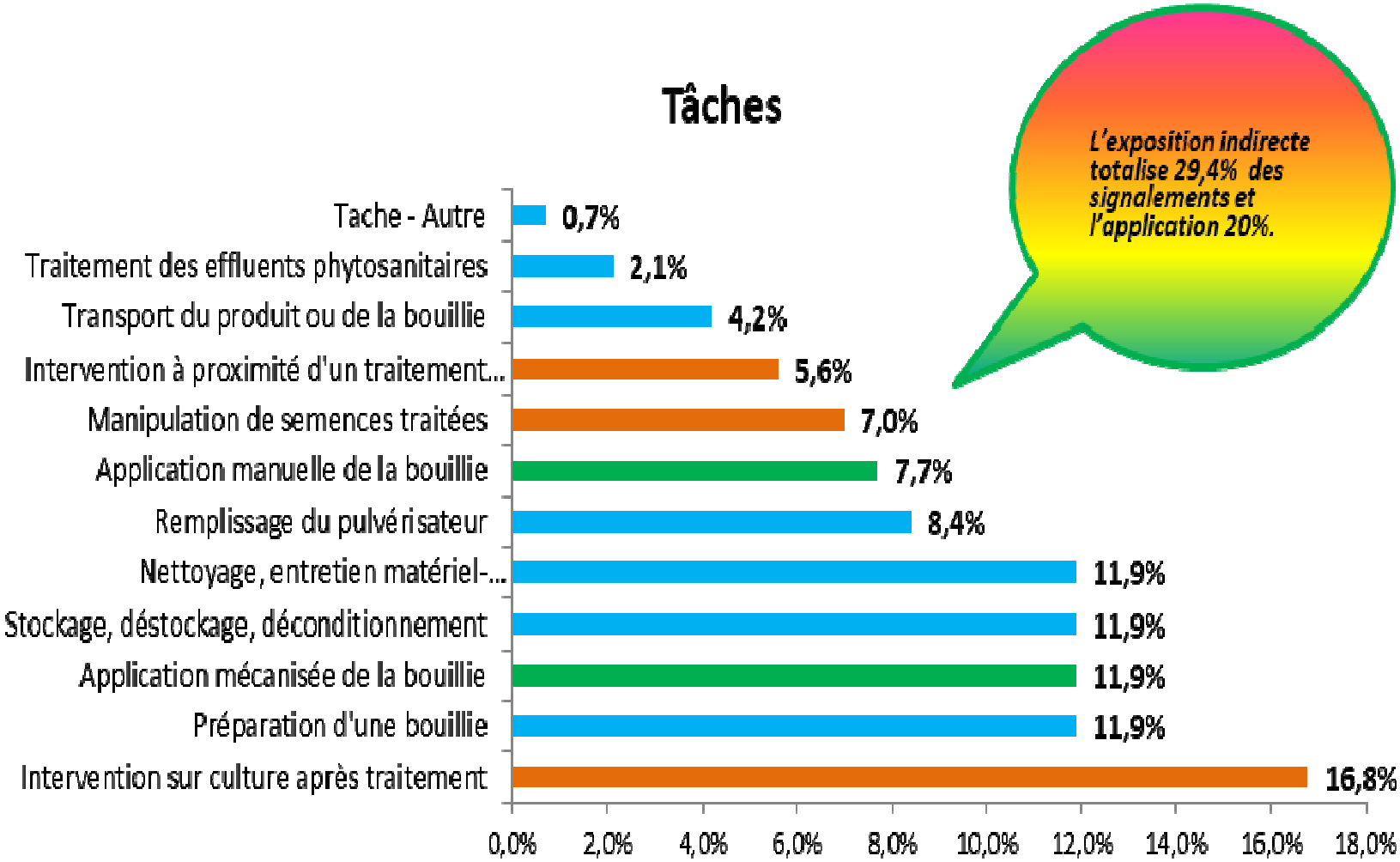

La rentrée

Rentrée: situations ou l'opérateur n'est pas applicateur et rentre dans la parcelle après l'application pour réaliser des taches sur le feuillage.

Dans cette situation les contaminations sont souvent dermatologiques

Le produit n'étant plus bio disponible

Les délais de rentrée arrêté du 12 septembre 2006 et arrêté du 4 mai 2017 ont été déduit des données Phyt'attitude.

En synthèse 70% des manifestations surviennent avant rentrée 48h
Certaines réactions surviennent 15 jours après l'application

Les pouvoir publics ont intégrés nos données comme éléments de référence

- **8h tout pesticides effets systémiques**
- **24h effets irritatifs**
- **48h effets sensibilisant et pour tout CMR 1**

Rentrée

Les mentions de danger:

H315	Provoque une irritation cutanée
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation

Le diagnostics différentiels. Les plantes irritantes et urticantes

Melon
Figue
Haricots verts
Orties

Manifestations allergiques

Trois types

- Les symptômes respiratoire
- Les symptômes cutanés
- Le SIOC

L'objectifs de phyt'attitude n'est pas de faire un diagnostic physiopathologiques

Donc les manifestations allergiques se déduisent des données brutes sans vraiment en apporter la preuve

- Pas de tests allergologiques
- Pas de spirométrie

Base d'extraction 2007 / 2017

1 - Nombre total de dossiers sur la base phyto depuis 1997 :

Type de dossier	Numéro National	%
Biocide	32	1%
Chimique	108	4%
Phytosanitaire	2659	94%
Veterinaire	17	1%
Récapitulatif	**2816**	**100%**

1,1 - Nombre total de dossiers IMPUTABLES sur la base phyto depuis 1997 :

Type de dossier	Numéro National	%
Biocide	26	1%
Chimique	96	5%
Phytosanitaire	1759	93%
Vétérinaire	13	1%
Récapitulatif	**1894**	**100%**

Symptômes
et secteurs d'activités

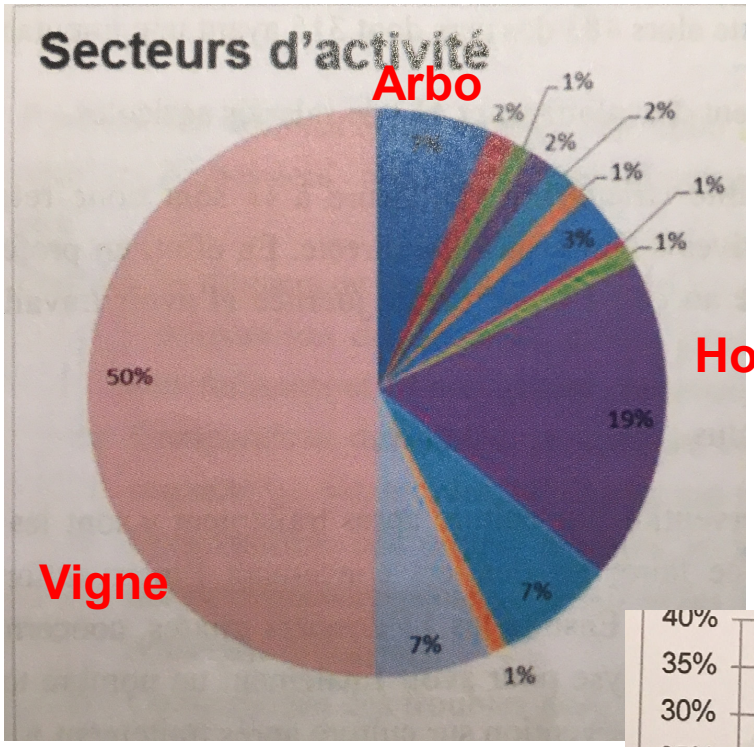

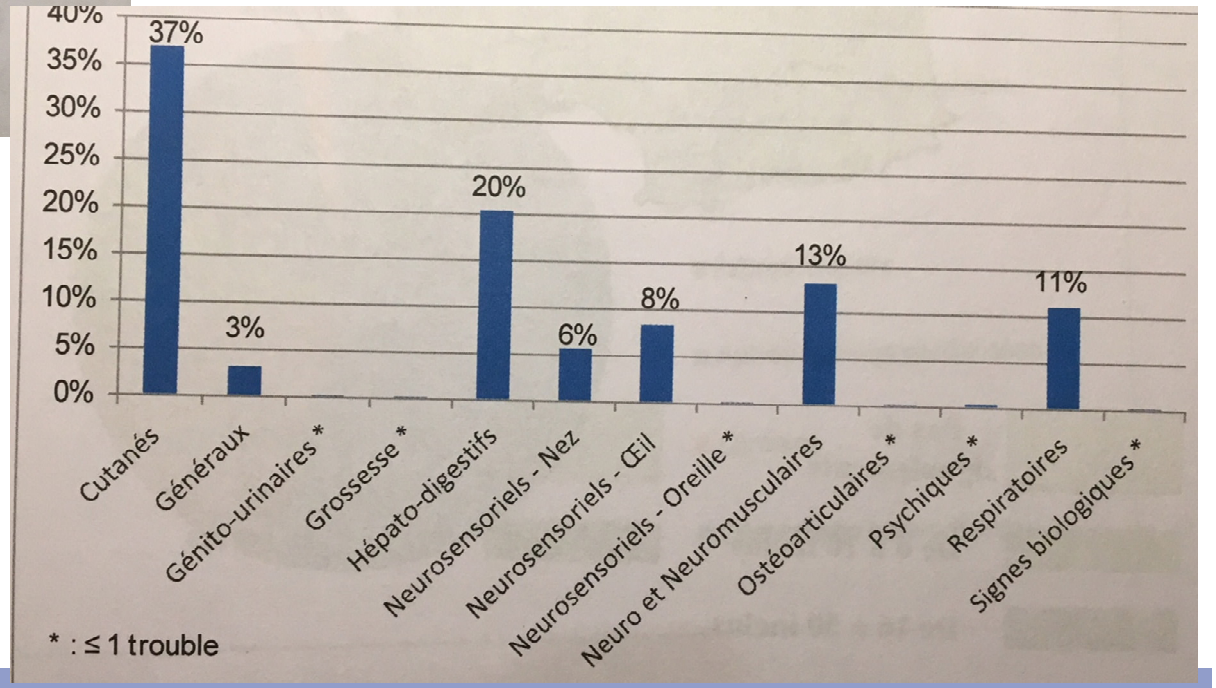

Cutanés
Hépato digestifs
Neuro musculaires
respiratoires

Dossiers rentrée

Type de dossier	Numéro National	%
Biocide	4	1%
Phytosanitaire	275	99%
Récapitulatif	**279**	**100%**

La rentrée a été choisi comme référence des pathologies allergiques.

Aux fortes doses (application) : ce sont les effets irritants caustiques qui prédominent

Aux faibles doses on retrouve plutôt des effets sensibilisants

Les symptômes rentrée

Libellé type d'appareil	Numéro National	%
AUTRES SYMPTOMES	4	1%
CUTANES	262	35%
GENERAUX	26	3%
GENITO-URINAIRES	1	0%
GROSSESSE	1	0%
HEPATO-DIGESTIFS	151	20%
NEUROLOGIQUES ET NEURO-MUSCULAIRES	114	15%
NEURO-SENSORIELS - NEZ	52	7%
NEURO-SENSORIELS - OEIL	60	8%
NEURO-SENSORIELS - OREILLE	1	0%
OSTEO-ARTICULAIRES	1	0%
PSYCHIQUES	3	0%
RESPIRATOIRES	75	10%
SIGNES BIOLOGIQUES	1	0%
Récapitulatif	**752**	**100%**

Les symptômes cutanés / œil / nez représentent
50% de l'ensemble des symptômes lors de la rentrée

Libellé type d'appareil	Libellé trouble symptôme	Numéro National	% par appareil	% global pour les 3 appareils	% global par rapport au nb total de troubles : 752
CUTANES	Brûlure cutanée / nécrose	7	3%	2%	1%
	Cutané : autre signe	1	0%	0%	0%
	Dermatite de contact	26	10%	7%	3%
	Dermatose bulleuse	3	1%	1%	0%
	Douleur cutanée localisée	1	0%	0%	0%
	Eczéma	19	7%	5%	3%
	Eruption non précisée	24	9%	6%	3%
80% des Symptômes	Erythème / rash	37	14%	10%	5%
	Folliculite	1	0%	0%	0%
	Hypersudation	3	1%	1%	0%
	Irritation cutanée	31	12%	8%	4%
	Œdème facial ou œdème de Quincke	11	4%	3%	1%
	Œdème local cutané	13	5%	3%	2%
	Phlyctènes	1	0%	0%	0%
	Photo dermatose	7	3%	2%	1%
	Pigmentation cutanée particulière	4	2%	1%	1%
	Prurit	63	24%	17%	8%
	Urticaire	10	4%	3%	1%
	CUTANES	**262**	**100%**	**70%**	**35%**
NEURO-SENSORIELS - NEZ	Dysgueusie / Agueusie	1	2%	0%	0%
	Epistaxis	3	6%	1%	0%
92% des Symptômes	Irritation des voies aériennes supérieures	36	69%	10%	5%
	Rhinite / Rhinorrhée	12	23%	3%	2%
	NEURO-SENSORIELS - NEZ	**52**	**100%**	**14%**	**7%**
NEURO-SENSORIELS - OEIL	Conjonctivite / érythème conjonctival	48	80%	13%	6%
	Douleur oculaire	1	2%	0%	0%
	Kératite	3	5%	1%	0%
87% ? des Symptômes	Larmoiement	4	7%	1%	1%
	Oeil : signe neurosensoriel autre	3	5%	1%	0%
	Troubles de la vue non précisé	1	2%	0%	0%
	NEURO-SENSORIELS - OEIL	**60**	**100%**	**16%**	**8%**
Récapitulatif		**374**	**374**	**100%**	

Pathologies chroniques

Nous n'avons pas:

- Des dermatoses qui se chronicisent
- Des asthmes induits par les phytosanitaires

Quelques personnes qui signalent une intolérance aux produits phyto.

- Odeurs
- Irritations
- Sensation imprécise de malaises…

- Difficiles dans ce cas de faire la différences entre une pathologie à support organique et à support psychologique

LE SIOC existe et n'est pas rare

On le rencontre avec essentiellement les produits de confusion sexuelle « Bio »

L'addiction aux solvant

Exceptionnel mais cela existe

Conclusion

Les manifestations dermatologiques sont importantes

Difficiles de dire ce qui relève de l'allergie

Il n'y a pas de pathologies chroniques cutanés et ou respiratoires induites par les phytosanitaires

Cela démontre que le contact est fréquent entre la peau de l'opérateur et le produit

La solution n'étant pas seulement les équipement de protection individuelle

Je vous remercie de votre attention
Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres,
nous l'empruntons à nos enfants
- Antoine de St-Exupéry
Torres del Paine Chile, Slide : *Macarena* DEL RIO

Le délai de rentrée est porté à 24 heures après toute application par pulvérisation ou poudrage de produit comportant une des mentions de danger H315, H318 ou H319, et à 48 heures pour les produits comportant une des mentions de danger H317, H334, H340, H341, H350 et H350i, H351, H360F, H360D, H360FD, H360Fd H360Df, H361f, H361d, H361fd ou H362.